

**DISCOURS DE MADAME DOMINIQUE OUATTARA
PREMIERE DAME DE CÔTE D'IVOIRE**

**REUNION DE HAUT NIVEAU SUR LE TRAVAIL DES
ENFANTS EN PRESENCE DE MADAME THEA LEE
DE L'USDOL**

**CABINET DE LA PREMIERE DAME
MARDI 22 OCTOBRE 2024**

Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureuse d'accueillir ce matin, Madame Théa Lee, Sous-Secrétaire Adjointe chargée des affaires internationales, au Département du Travail des Etats-Unis (USDOL), ainsi que la délégation qui l'accompagne.

Je voudrais remercier Madame Lee d'avoir effectué le déplacement de Washington à Abidjan, pour prendre part aux dernières discussions sur le nouveau cadre d'action de lutte contre le travail des enfants.

Je tenais également à **remercier le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, à travers l'Ambassade des Etats-Unis en Côte d'Ivoire**, pour son accompagnement et son engagement constant à nos côtés depuis de nombreuses années, dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants.

Je salue également **Madame Mariétou Koné, Ministre de l'Education Nationale ; ainsi que Madame Nassénéba Touré, Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant et Vice-Présidente du Comité Interministeriel (le CIM).**

A ces salutations j'associe **Monsieur Georges Bolamo, Directeur de Cabinet Adjoint du Premier Ministre ; ainsi que Docteur N'Goran Koffi, Directeur Général Adjoint du Conseil du Café-Cacao** qui sont à nos côtés ce matin.

Je voudrais saluer aussi, **la délégation de la Fondation ICI conduite par Monsieur Matthias Lange, Directeur Exécutif de la Fondation**, qui assure la modération et la coordination des travaux. Et je l'en remercie vivement.

Mes salutations vont aussi à **Monsieur Chris Vincent, Directeur Exécutif de la World Cocoa Foundation**, qui est avec nous ce matin.

Je tiens à saluer enfin, **toutes les personnalités et les experts ici présents**, ainsi que **nos chers amis de la Presse**.

Mesdames et Messieurs,

Comme vous le savez, la question de la protection des enfants me tient particulièrement à cœur depuis de nombreuses années. Et je voudrais rappeler que **c'est en 2011, suite à la rencontre que mon Epoux le Président Alassane Ouattara et moi, avons eue à Washington avec le Sénateur Tom Harkin qui nous a alertés sur le danger que représente le fléau du travail des enfants pour notre cacao**, que le Président a pris deux décrets pour créer :

- D'une part, **le Comité National de Surveillance des Actions de Lutte contre le Travail des Enfants (CNS)** que j'ai l'honneur de présider, et qui est composé de plusieurs organisations nationales et internationales ;
- Et d'autre part, le **Comité Interministériel (CIM)**, présidé par **le Ministre de l'Emploi Monsieur Adama Kamara**, représenté ici par la Vice-Présidente Madame la Ministre Nassénéba Touré, Ministre de la Femme, Famille et Enfant ici présente.

- Le CIM regroupe 13 Ministères dont celui de l'Éducation Nationale, avec la Ministre Mariétou Koné également à nos côtés.

Depuis leur création, ces deux comités ont pour mission de **mener des actions de prévention et de protection des enfants, ainsi que de coordonner toutes les initiatives au niveau national**, visant à éliminer le phénomène du travail des enfants dans notre pays. Ces comités conduisent de nombreuses actions qui permettent de :

- Réaliser de vastes campagnes de sensibilisation des populations et de communication à travers le pays ;
- Renforcer les capacités des acteurs ;
- Favoriser la construction de salles de classes, dans le but d'améliorer l'accès des enfants à l'éducation ;
- Intensifier les efforts dans le domaine de la protection des victimes, ainsi que dans la poursuite et la répression des contrevenants à la réglementation ;
- Etendre le Système d'Observation du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire, afin de couvrir tout le territoire du pays.

Toutes ces actions nous ont valu d'être régulièrement classés, depuis 2013, dans le rapport de l'USDOL, parmi les pays qui font des progrès dans la lutte contre le travail des enfants.

En ce qui concerne le Rapport 2023, nous avons pris bonne note des recommandations faites par l'USDOL.

A cet effet, j'ai souhaité que les Ministres concernés puissent prendre connaissance de ce rapport pour produire des réponses aux recommandations qui ont été faites et venir donner de plus amples informations.

Je les remercie particulièrement de leur présence.

Parmi ces recommandations faites, la **question de l'éducation** figure en tête de liste. A cet effet, je voudrais préciser que deux facteurs sont à prendre en compte dans ce domaine :

- D'une part, **l'école a été rendue obligatoire de 6 à 16 ans en Côte d'Ivoire depuis 2015 et c'est une très bonne chose.**

Ceci a entraîné l'inscription massive d'élèves dans les établissements scolaires sur tout le territoire national, nécessitant ainsi de nombreuses écoles pour répondre à la demande croissante.

- D'autre part, **le flux migratoire important auquel notre pays fait face**, avec les nombreuses familles déplacées fuyant le terrorisme dans les pays voisins, rend les infrastructures existantes insuffisantes dans certaines localités.

S'agissant de **la protection sociale avec la problématique de l'augmentation du nombre d'inspecteurs du travail**, le Ministre Adama Kamara, Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale en est conscient, et il s'emploie à y remédier par un recrutement spécial de nouveaux agents. Par la même occasion, des moyens supplémentaires leur seront alloués pour plus d'efficacité.

Concernant l'augmentation du nombre de brigades de la police criminelle en charge de la lutte contre le travail des enfants et la délinquance juvénile,

nous avons déjà pris en compte ce point,
**par la création de six antennes
équipées de véhicules et de matériel
d'intervention à travers le pays.**

Bien entendu, nous continuerons à plaider
pour l'augmentation de ces brigades, afin
de combattre plus efficacement la traite et
le travail des enfants en Côte d'Ivoire.

Sur les autres points évoqués dans le
Rapport, les Ministres et les membres de
ma délégation ici présents prendront la
parole pour apporter des éléments de
réponse.

Mesdames et Messieurs,

En ce qui concerne le nouveau cadre d'action du CLCCG à l'ordre de jour, je me réjouis que les discussions soient entamées pour lever tous les points de désaccord, afin que ce Protocole soit signé dans un bref délai.

A cet effet, **je souhaite vivement que toutes les parties prenantes, dans un esprit constructif, fassent des concessions**, afin que la mise en œuvre de ce protocole aboutisse, pour le bien-être de nos enfants.

Sur ces mots, je vous souhaite une fructueuse session de travail et un excellent séjour à Madame Théa Lee.

Je vous remercie.